

## Compte rendu de la séance du 28 mars 2022

Présents : Alain ARGILIER, Jean-Marc AURES, Christine DOUTRES, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT, Ludovic INSALACO.

Procuration : Valérie BLANC donne procuration à Christine DOUTRES

Absent excusé : Grégory MAURIN

Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES

*Rajout à l'ordre du jour : Amende de police 2022- Voté à l'unanimité*

### 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2022.

Approuvé à l'unanimité.

### 2) Compte rendu des diverses réunions

- SICTOM
- Conseil d'Ecole
- Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes

### 3) Vote du Compte administratif 2021

#### **FONCTIONNEMENT**

Excédent de 118 295.93 €

#### **INVESTISSEMENT**

Excédent de 7 379.39 €

M. le Maire quitte la salle pendant le vote comme l'exige la loi : 9 voix POUR

### 4) Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de M. le trésorier.

**Vote 10 voix POUR.**

### 5) Mise à disposition du personnel technique communal à la Communauté de Communes au service Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention signée en 2021 avec une modification du taux de mise à disposition, il passe de 20 % en 2021 à 25% pour 2022. Une régularisation a été faite en fonction des heures réelles effectuées en 2021.

**Vote 10 voix POUR**

### 6) Amende de police 2022

La commune de Vébron est dans une démarche de sécuriser la traversée du village de Vébron. Suite à une réunion au mois de Février 2022 avec les responsables de l'UTCD de Florac, Lozère Ingénierie et le CAUE, il a été décidé dans un premier temps, de créer un chemin piétonnier d'une largeur de 1.50 m. Ce chemin se situera de l'autre côté du mur qui longe la RD 907, au niveau du pré des « Conces », il sera matérialisé avec du GNT 0.31 et clôturé tout le long. (Entrée Vébron côté Sud)

Une demande de subvention va être déposée sur l'enveloppe des amendes de police 2022.

**Vote 10 voix POUR**

### 8) Vote des taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le taux des taxes.

- Taxe Foncière Bâtie : **34.43 %**
- Taxe Foncière Non Bâtie : **150.60 %**

**Vote 10 voix POUR**

### 9) Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de voter les subventions ci-dessous aux associations :

- Association "l'Ecran Cévenol"	3 920 €
- Foyer Rural de Vébron	1 300 €
- APE Ecole de Vébron	1 000 €
- La Redingote	400 €
- Arc en Ciel- Hopital Florac	100 €
- Foyer socio-éducatif (collège Florac)	100 €
- Association Le Méjean	100 €
- Vébron Animation	500 €
- Comité de jumelage	500 €
- Du Pain pour Demain	5 000 €
- Collectif MOM	400 €

**Vote 10 voix POUR**

### 10) Vote du budget primitif 2021

Présentation graphique des emprunts de la commune et de la capacité de désendettement de la commune.

Fonctionnement : 482 175.32 €

Investissement : 192 620 €

Projets prévus d'investissement :

- Voirie 2022 : Voie communale Réservoir de Vébron, sécurisation de la traversée de Vébron (1<sup>ère</sup> tranche), amélioration des emplacements conteneurs à Gally et aux Vanels, étude du projet de rénovation de la mairie
- Eclairage public Hameaux du Causse
- Achat de matériels techniques
- Achat de matériels informatique pour la bibliothèque

**Vote 10 voix POUR**

### 11) Questions diverses

- Planning de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles de 8h à 19h
- Contact avec la commune italienne : Civitella Messer Raimondo

Séance levée à 19h45

Vu le Maire